

Plouneour-Menez, le 16 octobre 2023

Arrêté
Voirie/circulation
Réglementation temporaire de circulation pour cause d'événement circonstanciel
hors agglomération

Le Maire de la commune de PLOUNEOUR-MENEZ,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure utile en vue d'assurer la sécurité de passage sur les voies publiques ;
Vu la demande du 29 septembre 2023 ;
Considérant que des **travaux de branchement de réseaux avec pose d'une chambre Telecom L2T, et pose de 3 fourreaux (16,20m) doivent être réalisés par FREE (rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS) sous couvert d'ENSIO (3, rue de la Fionie - 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE) à compter du jeudi 19 octobre 2023 jusqu'au mardi 16 avril 2024, à La Villeneuve, nécessitent certaines restrictions de circulation ;**

ARRETE

Art. 1^{er} :

A compter du jeudi 19 octobre 2023, et jusqu'au mardi 16 avril 2024 :

- rétrécissement de la voie à La Villeneuve,
- interdiction de stationner au droit du chantier ;

Art. 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ENSIO - 3, rue de la Fionie - 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place ;

Art 3 :

La voie sera remise en état à l'issue des travaux ;

Art. 4 :

Le Maire, le Secrétaire général, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Pleyber-Christ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- ENSIO - 3, rue de la Fionie - 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE,
- FREE - rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS,
- Gendarmeries de PLEYBER-CHRIST et LANDIVISIAU,
- ATD antenne de Morlaix,
- Morlaix Communauté, service déchets,
- Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.

Le Maire, Sébastien MARIE,

